

OBJET : Contrat d'exploitation et maintenance des installations techniques de chauffage conclu avec Engie Solutions - Avenant n°2.

EXPOSÉ

Par délibération en date du 3 avril 2019, vous avez décidé de lancer une consultation pour un contrat d'exploitation des installations techniques de chauffage.

Le marché a été notifié à la société Engie Solutions le 30 septembre 2019.

Par délibération du 18 février 2020, vous avez validé des modifications du contrat par l'avenant n°1, à savoir :

- la suppression de la prestation P2 du cabinet médical ;
- la réduction de la prestation P3 pour le site des Terrasses;
- le recadrage de la cible énergétique pour le P1 du Théâtre de Verre ;
- l'ajout du solde P3 du précédent contrat à la nouvelle redevance ;
- l'intégration d'une prestation P1 Gaz pour le Foyer restaurant.

Il vous est proposé un avenant n°2 :

- la mise à jour du matériel noté au contrat suite au remplacement de la chaufferie fioul du foyer restaurant par une chaufferie gaz.
- l'ajout de prestations P2 pour les nouvelles climatisations installées au CCAS, au Cabinet medical, au Commerce 8/10 Aristide Briand, au Théâtre de Verre et à la Mairie.
- la fin des prestations P1, P2 et P3 pour le site des Terrasses.
- la fin de la prestation P2 pour le centre culturel Aristide Briand.
- l'augmentation de la fréquence de la prestation P2 de la chaudière de l'église de Béré.

DÉCISION

Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'avenant n°2 au marché du 30 septembre 2019 conclu avec la société Engie Solutions.

Préfecture de Loire-Atlantique

044-214400368-20210406-708-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 06-04-2021

Publication le : 06-04-2021

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant

Au Marché Couvert, le 31 mars 2021

Le Maire

Le Maire,
Alain HUNAUT

